

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 17 mars 2025

Date de convocation : 12/03/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15
- votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Evelyne CHALÉAT, Cédric COUR, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Fabienne ESPOSITO, Nicole FERREIRA, Francine GAILLARD, Gérard JOURDAN, Séverine MAITRE, Malika MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Pascal ALBOUSSIÈRE à Isabelle BLASSENAC, Laurent BARRAL à Sylviane DUPRET, Céline FERREIRA VALLA à Nicole FERREIRA, Laurent JOUD à Yann ESCOFFIER

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Willy GILHARD, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Isabelle BLASSENAC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-11 : BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2025

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2025, applicable au budget annexe Local commercial ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le budget primitif 2025, selon les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	- 7 000,00 €
	Dépenses de l'exercice	- 7 000,00 €
	Dépenses reportées	492 040,50 €
	Déficit reporté	34 759,50 €
	TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES	519 800,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	388 500,00 €
	Recettes de l'exercice	388 500,00 €
	Recettes reportées	131 300,00 €
	TOTAL DES RECETTES	519 800,00 €

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 500,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES	7 500,00 €

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €
	TOTAL DES RECETTES	7 500,00 €

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Malissard, le 18 mars 2025
Le Maire,
Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,
La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr